Besoin de conseil et d'aide [corruption de mineur]

Par **Lyne**, le **12/09/2010** à **22:04**

Bonsoir à tous et à toutes,

je vous écris ce soir, car j'ai besoin d'aide et de conseil. Cela ne me concerne pas, mais un de mes proches, plus précisément, mon petit ami.
Il y'a quelques mois, il s'est vu mettre en garde à vue. Au début, je n'en connaissais pas la raison, mais à sa sortie, il m'a avoué, avoir, regardé la poitrine de jeunes femmes, via internet. Il avait commencé suite à une rupture difficile, avec son ancienne petite amie.
L'idée, lui est venu, m'a-t-il dit, parce qu'il avait vu d'autres garçons le faire. A cet époque, il avait dix-sept ans et a continuer, de temps en temps, lorsqu'il a eut la majorité. Cependant, il n'a jamais eut de dialogues à caractères sexuels avec ces jeunes filles, il n'avait pas du tout l'intention de les pervertir, ne se masturbant pas devant la personne, n'affichant même pas sa propre webcam. Il n'a forcé personne à faire ce genre de chose n'on plus. (Précision, il discutait en premier avec les jeunes femmes sur un site de chat communautaire, et ensuite, si la jeune femme était d'accord, utilisait une adresse de messagerie, qui ne lui servait plus.)
Le problème, c'est qu'un policier canadien, l'a attrapé (en 2008, soit il y'a 2 ans. Parce qu'une jeune fille de moins de quinze ans à l'époque est aller en parler) sans qu'il ne le sâche.
. Il n'a pas eut de nouvelles pendant très longtemps, de cette affaire, et celle-ci à resurgit comme un pétard, cette année.
Une première garde à vue, saisis de son ordinateur. Présence d'un avocat, mon cher et tendre à donc avoué toute l'affaire. On le convoque simplement, rien de bien méchant, interrogation sur des questions basiques, comme « combien de filles, vous masturbiez vous ? Avez-vous déjà vu des films pédophile».
Deuxième garde à vue, plus de deux ou trois mois plus tard. Même procédé, on le convoque. On lui dit que rien n'a été découvert sur son ordinateur, mais qu'une analyse psychologique est requise. Bien, nous y sommes aller., tout c'est bien passé.

cette semaine (la deuxième garde à vue, avait eut lieu au début de l'été.) les gendarmes lui demandent de venir au poste pour récupéré des papiers. Rien de grave, on avait penser, car, l'homme chargé de l'enquête nous avait dit que si jamais on lui demandait son avis sur la question, il dirait que continuer les poursuites ne sont pas nécessaires.
Cependant, la (très mauvaise)surprise, mon homme est convoqué au tribunal correctionnel et doit trouver un avocat…

Je suis très inquiète. Mon petit ami est quelqu'un de très doux, qui n'a pas de malice. Il n'a jamais voulu faire du tort à qui que se soit. Il n'est pas ce que l'on peut appeler un obsédé…
La simple idée d'avoir put blesser une des jeunes femmes avec qui il a discuté, me blesser, l'empêche parfois de dormir, il est honteux. Il ne m'a jamais fais de mal. Il va bientôt avoir une vingtaine d'année.

Ainsi, j’aimerais savoir, notamment, si sachant tout ce que j’ai énoncer, et que c’est son premier soucis avec la loi, il peut aller en prison ? Que risque-t-il ? Sachant que le début des faits, se situe lorsqu’il était mineur, pourquoi n’est-il pas jugé devant le tribunal pour enfant ?

J’espère que vous pourrez m’aider. Si vous avez des questions, nous vous y répondrons.
Merci d’avance,
Lyne.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés